



# COMMUNIQUÉ

## Diffusion immédiate

---

### ***Le Syndicat des chauffeurs scolaires de Baie-Comeau (CSN) renouvelle sa convention collective***

**Baie-Comeau, le 18 février 2011.** Réunis en assemblée générale, les travailleuses et travailleurs de la compagnie Autobus Manic, à Baie-Comeau, se sont prononcés, le 17 février 2011, à 78,5 pour cent en faveur des termes de leur nouvelle convention collective.

D'une durée de 5 ans, du 1<sup>er</sup> juillet 2010 au 30 juin 2015, le contrat de travail de ces 44 syndiqué-es, membres d'un syndicat affilié à la CSN, prévoit des augmentations de salaire variant de 7.8 à 9 pour cent. De plus, les travailleuses et travailleurs ont aussi droit à un montant rétroactif au 1<sup>er</sup> juillet 2010 de 1.3 pour cent \$.

#### **Autres gains**

Les employé-es enregistrent également des gains aux chapitres suivants : congés de maladie, droits syndicaux, protection de l'emploi, des garanties d'heures de travail sur trois circuits, amélioration des mouvements de main-d'œuvre.

De plus, le syndicat a réussi par la mobilisation de ses membres à maintenir le régime d'assurance collective, le régime de retraite et le boni d'assiduité.

Les salaires à la signature varieront selon les types de circuit et de véhicules, entre 15 \$ et 17,29 \$ l'heure.

Appelé à commenter, le président du syndicat, Daniel Lavoie, a déclaré : « Nous avons atteint nos objectifs de négociation, et cela, grâce à la solidarité des membres du syndicat. Nous avons raison d'être fiers des résultats de la négociation. »

L'employeur et le syndicat n'ont pas eu besoin de recourir à leur droit de lock-out ou de grève.